

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du jeudi 21 septembre 2023

**DELIBERATION**

**N°2023.07.12**

En exercice.....43

Présents.....36

Votants.....39

**TECHNIQUE ET PATRIMOINE :**

**ASSAINISSEMENT – Tarifs 2024 redevance**

**Assainissement Collectif**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,  
Le vingt et un septembre,

Le Conseil communautaire Anjou Loir et Sarthe, dûment convoqué par mail du 15/09/23, à 18h00, s'est réuni en séance ordinaire, espace Balavoine à TIERCE, sous la présidence de M. Jean-Jacques GIRARD.

**Membres du Conseil communautaire :**

Communes		Délégués	Présent	excusé/ absent	représentant
TIERCE	6	Jean-Jacques GIRARD	P		
		Séverine CHEVE		E	Pouvoir à Mme MARQUET
		Martine BOLZE	P		
		Olivier LOUISET	P		
		Véronique RENAUDON		E	
		Xavier PRADES		E	
DURTAL	5	Pascal FARION	P		
		Anne JOUIS	P		
		Gérard CHOUETTE	P		
		Martine DESMARRES	P		
		Marie-Christine ORSINI	P		
MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY	5	Jean-Marie CARDOEN	P		
		Françoise DIARD	P		
		Sylvie LECOURT	P		
		Jean-Luc DAVY		E	Pouvoir à M. GIRARD
		Xavier de RICHEMONT		E	
SEICHES-SUR-LE-LOIR	4	Thierry de VILLOUTREYS	P		
		Francette GRIFFON	P		
		Jean-Paul BEAUMONT	P		
		Olivier CAILLEAU	P		
JARZE VILLAGES	4	Elisabeth MARQUET	P		
		Jean-Pierre BEAUDOIN	P		
		Sylvie HEUVELINE	P		
		Marc BERARDI		E	
CORZE	3	Jean-Philippe GUILLEUX	P		
		Annie PINARD	P		

		Alain DELECOLLE	P		
ETRICHE	2	David LAGLEYZE	P		
		Marie-Pierre RIGAUD	P		
CHEFFES	2	Marc DUTRUEL	P		
		Jacques BLONDET	P		
LES RAIRIES	2	Joëlle CHARRIER		E	Pouvoir à M. CARDOEN
		Patrick LANCELOT	P		
MARCE	2	Marc SOREAU	P		
		Nadine ROBIN	P		
HUILLE-LEZIGNE	2	Sylvie CHIRON-PESNEL	P		
		Henri LEBRUN	P		
CHAPELLE-SAINT-LAUD	1	Jean-Paul BOMPAS	P		
BARACE	1	Christine RICHARD	P		
MONTREUIL-SUR-LOIR	1	Philippe CARDOT		E	Remplacé par Mme GRIMAULT
CORNILLE-LES-CAVES	1	Paul RABOUAN		E	Remplacé par M. GARCIA
MONTIGNE-LES-RAIRIES	1	Gérard CHASSOULIER	P		
SERMAISE	1	Gildas MAREK	P		

SUPPLEANTS :			Remplacement de :		
BARACE	1	Tania LANGLAIS			
CHAPELLE ST LAUD	1	Isabelle DELAUNAY			
CORNILLE LES CAVES	1	Raymond GARCIA			M. RABOUAN
MONTREUIL SUR LOIR	1	Evelyne GRIMAULT			M. CARDOT
MONTIGNE LES RAIRIES	1	Jackie MORIN			
SERMAISE	1	Mélissa THIERRY			

Vu la délibération n°2022.08.12 du conseil communautaire en date du 8 septembre 2022 fixant les tarifs 2023 et notamment l'annexe 1,

Vu la délibération n°2023.04.05 du conseil communautaire en date du 6 avril 2022 fixant les modifications aux tarifs 2023 et notamment l'annexe 1,

Considérant l'avis favorable de la commission assainissement du 6 septembre 2023 concernant les tarifs de la redevance d'assainissement Collectif,

Considérant le secteur de l'Aurore de la commune de Corzé dont les abonnés sont raccordés à l'assainissement collectif de la commune de Seiches sur Le Loir, il y a lieu de régulariser la situation vis-à-vis du délégataire et de l'équité entre les abonnés raccordés à un même système d'assainissement. Lesdits abonnés seront dorénavant assujettis aux tarifs applicables de la commune de Seiches sur Le Loir,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs de la redevance Assainissement collectif pour 2024.

Les tarifs seront ensuite mis à disposition du public, accompagnés de l'avis de l'assemblée délibérante, dans chacune des communes membres de l'EPCI dans les conditions prévues selon le Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'au siège de l'EPCI.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- valide les tarifs Assainissement collectif 2024 ci-après en annexe 1.

Pour extrait certifié conforme,  
A Tiercé, le 25/09/2023

Le secrétaire de séance  
Francette GRIFFON



Le Président  
Jean-Jacques GIRARD



Date de publication : 02/10/23

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

## ANNEXE 1

Les tarifs de la redevance Assainissement collectif de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe, pour l'année 2024, sont les suivants :

Commune déléguée	Commune	Délibération redevance assainissement 2023		PROPOSITION REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2024	
		Part Fixe en € HT	Part Variable en € HT	Part Fixe en € HT	Part Variable en € HT
BARACE	BARACE	64.36 €	1.64 €	66.06 €	1.76 €
BEAUVAU	JARZE VILLAGES	61.43 €	1.31 €	63.72 €	1.50 €
CHAUMONT D'ANJOU	JARZE VILLAGES	55.44 €	1.24 €	58.92 €	1.44 €
CHEFFES	CHEFFES	64.36 €	1.64 €	66.06 €	1.76 €
CHEMIRE S/SARTHE	MORANNES S/SARTHE. DAUMERAY	87.65 €	1.34 €	84.70 €	1.52 €
CORNILLE LES CAVES	CORNILLE LES CAVES	47.50 €	0.99 €	52.57 €	1.24 €
CORZE	CORZE	40.50 €	1.23 €	46.97 €	1.43 €
DAUMERAY	MORANNES S/SARTHE DAUMERAY	79.60 €	1.45 €	78.25 €	1.61 €
DURTAL (*)	DURTAL	40.50 €	1.36 €	46.97 €	1.40 €
ETRICHE	ETRICHE	64.36 €	1.64 €	66.06 €	1.76 €
HUILLE	HUILLE	50.03 €	0.99 €	54.60 €	1.24 €
JARZE (*)	JARZE VILLAGES	61.43 €	1.25 €	63.72 €	1.45 €
LA CHAPELLE ST LAUD	LA CHAPELLE ST LAUD	47.50 €	1.21 €	52.57 €	1.42 €
LES RAIRIES	LES RAIRIES	53.64 €	1.20 €	57.49 €	1.41 €
LEZIGNE	LEZIGNE	46.10 €	0.99 €	51.45 €	1.24 €
LUE EN BAUGEOIS	JARZE VILLAGES	51.00 €	1.31 €	55.37 €	1.50 €
MARCE	MARCE	33.50 €	1.23 €	41.37 €	1.43 €
MONTIGNE LES RAIRIES	MONTIGNE LES RAIRIES	51.00 €	1.17 €	55.37 €	1.38 €
MONTREUIL S/LOIR	MONTREUIL S/LOIR	51.25 €	1.73 €	55.57 €	1.83 €
MORANNES (*)	MORANNES S/SARTHE. DAUMERAY	73.23 €	1.22 €	73.16 €	1.42 €
SEICHES S/LOIR (*)	SEICHES S/LOIR	59.93 €	1.17 €	62.52 €	1.38 €
SERMAISE	SERMAISE	39.10 €	1.06 €	45.85 €	1.29 €
TIERCE (*)	TIERCE	64.36 €	1.64 €	66.06 €	1.76 €

(\*) Parts fixe et variable délégataire comprises dans tarif

### Forfait pour foyer non raccordé à l'eau potable :

- forfait en volume de 33 m<sup>3</sup>/an/abonné
- application des parts fixe et variable de chaque commune

### Forfait pour foyer non raccordé à l'assainissement collectif sachant que le réseau passe devant la parcelle :

- application des parts fixe et variable de chaque commune majorée de 100% suivant article L1331-8 du code de la santé publique et L.2224-12 et L.2224-12- du code général des collectivités territoriales (CGCT)